

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 06 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de février à neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Bureau du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le trente-et-un janvier deux mil vingt-trois.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Emmanuel DUCHE - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jacky GUYON - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - Michaël LAVENTUREUX - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Sylvain QUOIRIN - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Jean-Luc GIVORD - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOT - Bernard HARCHEN - Philippe LENOIR - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Pouvoirs : René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) donne pouvoir à Jacques BALOUP
Grégory DORTE donne pouvoir à Jean-Noël LOURY
Guillaume DUMAY donne pouvoir à Didier IDES
Jean-Luc GIVORD donne pouvoir à Jacques BALOUP

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes Pour :	17
Votes Contre :	11
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 06/2023

Objet : Reprise de la compétence éclairage public (Commune de Charmoy)

Le transfert de la compétence éclairage public au SDEY se fait selon des niveaux sélectionnés par la commune.

La Commune de Charmoy a délibéré le 23 septembre 2014 et a retenu le transfert au niveau 4.3.2 « La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ».

Les statuts du SDEY prévoient que la commune peut reprendre sa compétence, par délibération avant le 30 septembre de l'année N pour une application au 1er janvier de l'année N+1.

La commune de Charmoy a délibéré le 05 avril 2022 afin de reprendre la compétence Eclairage Public au 01 janvier 2023.

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Affiché le

ID : 089-200047181-20230206-DE06_2023-DE

Après en avoir délibéré, le comité départemental, par 17 voix pour et 11 voix contre :

- **Approuve** la reprise par la commune de Charmoy de sa compétence « Eclairage Public » au niveau 4.3.2.

Fait et délibéré en séance

Le 06 février 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY